

14 DEC. 2020

Argentan  
INTERCOM

FL, ML (PM)

Monsieur Frédéric LEVEILLE  
Président de la CC Argentan Intercom

12, Route de Sées 61200  
ARGENTAN

Dossier suivi par :

Alexis DROCOURT 02 33 91 33 78 / 06 30 89 53 73 / alexis.drocourt@normandie.cci.fr

A Flers,

Date : 08/12/2020

**Objet : Avis sur modification n°1 du PLU de Trun**

Monsieur le Président,

Vous avez transmis, pour avis, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Trun à la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie et je vous en remercie.

Le SCoT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche couvrant la commune affiche un objectif de structuration spatiale du territoire avec un renforcement des dynamiques démographiques dans les pôles ruraux à l'instar de Trun et ses 1 245 habitants. Ainsi, la commune s'est fixé l'objectif d'atteindre 1 430 habitants dans les 15 ans qui suivent l'élaboration du PLU, impliquant un besoin de 90 logements neufs. Pour l'accueil de ces nouvelles constructions, 2 zones ont été fléchées : l'une classée en zone 1AU (secteur de la rue Marie Harel) et la seconde en 2AU à urbaniser à plus long terme (quartier de la Sablonnière).

A travers l'opportunité d'acquérir la parcelle E320 correspondant à la zone 2AU, la commune souhaite à présent ouvrir celle-ci à l'urbanisation. Ainsi, après modification, le zonage comportera 2 zones 1AU dans le bourg bien qu'il n'y ait pas de projet à court terme sur la zone déjà classée en 1AU.

Comme l'exige le code de l'urbanisme, ces zones 1AU sont réglementées par des OAP. L'orientation qui concerne la Rue Marie Harel comporte de multiples recommandations et prescriptions en faveur de l'insertion paysagère et de la qualité environnementale de l'opération de manière générale. Toutefois, la nouvelle OAP du quartier de la Sablonnière apparaît moins ambitieuse. Une mention sur la réalisation d'ensemble des constructions aurait été la bienvenue pour éviter l'implantation d'une habitation en milieu de parcelle qui viendrait alors contraindre la suite de l'urbanisation. Ainsi, il conviendra d'être vigilant lors de l'élaboration d'un plan d'ensemble qui permettra réellement la création de 8 lots pour respecter les densités prescrites.



En résumé, la CCI Ouest Normandie souligne l'opportunité pour la commune d'accueillir de nouvelles constructions sur cette zone, ce qui va dans le sens du projet communal et intercommunal.

La CCI Ouest Normandie émet **un avis favorable à la modification proposée au PLU de Trun.**

Sachez que mes équipes et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter l'expertise nécessaire pour favoriser le développement économique de votre territoire.

Vous souhaitant bonne réception de cet avis, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la  
CCI Délégation Orne,



**Eric BORNEY**